

Avril-Juin 2021

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Éditeur responsable : Philippe Hensmans
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agrégation : P901135

 bpost

PB-PP | **B-4716**
BELGIE(N)-BELGIQUE

ANALYSE MONDIALE – RAPPORT ANNUEL

LA PANDÉMIE COMME RÉVÉLATEUR, LES DROITS HUMAINS COMME BOUSSOLE

BELGIQUE

Quel bilan en matière de droits humains ?

ALI AARRASS

Rencontre avec un témoin exceptionnel

PEINE DE MORT

Le point sur la situation au niveau mondial

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

NOUS CONTACTER



lefil@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe



instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ-E-S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

6



18



20



24





© AFP via Getty Images

ÉDITORIAL

UNE NOUVELLE GUERRE FROIDE

Ces dernières années, nous avons parfois le sentiment de nous retrouver devant une situation que nous connaissions avant la chute du mur de Berlin : quiconque osait critiquer un gouvernement se trouvait immédiatement qualifié-e de « larbin-e » de l'autre camp. Une vraie guerre idéologique est en cours, dont l'objectif est avant tout de nous faire oublier la réalité des violations des droits humains qui se déroulent.

Vous avez peut-être eu l'occasion de le constater en ce qui concerne la question des Ouïghour-e-s (voir notre focus dans ce numéro), qui a déclenché de violentes contre-attaques de la part des autorités chinoises et de leurs ambassadeur-ric-e-s (diplomatiques et autres). Mais c'est vrai aussi en ce qui concerne la Russie (Alexeï Navalny, le Bélarus, etc.), l'Inde, l'Arabie saoudite ou Israël et les territoires palestiniens occupés.

C'est là encore une fois que l'on mesure l'importance d'organisations indépendantes comme Amnesty. L'histoire a montré que ce sont ses rapports qui restent dans l'histoire, pas les mensonges des gouvernements et de leurs allié-e-s.

Philippe Hensmans
Directeur d'Amnesty International
Belgique francophone

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

- 6 Les droits humains dans le monde**
La pandémie a frappé plus durement les plus fragiles
- 10 La Belgique : bonne ou mauvaise élève ?**
Point sur la situation avec Philippe Hensmans
- 14 Emprisonné en Égypte parce que militant**
Rencontre avec l'épouse de Ramy Shaath
- 18 La peine de mort en 2020**
Malgré la pandémie, des exécutions ont été recensées
- 20 Victime de torture au Maroc**
Après 12 années de détention, Ali Aarrass témoigne
- 24 Crimes contre l'humanité au Xinjiang**
Un rapport d'Amnesty apporte de nouveaux éléments

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 28 Jeunesse**

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-ric-e-s : Antoine Caudron, Olivia Fleuvy, Philippe Givron, Philippe Hensmans, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Sarah Loriato, Mathilde Marescaux, Maeva Rougé, Diane Semerdjian, Zoé Spriet-Mezoued, Lucas Woeltz, Anne Wuilleret

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite

Coordination / impression : CCIE

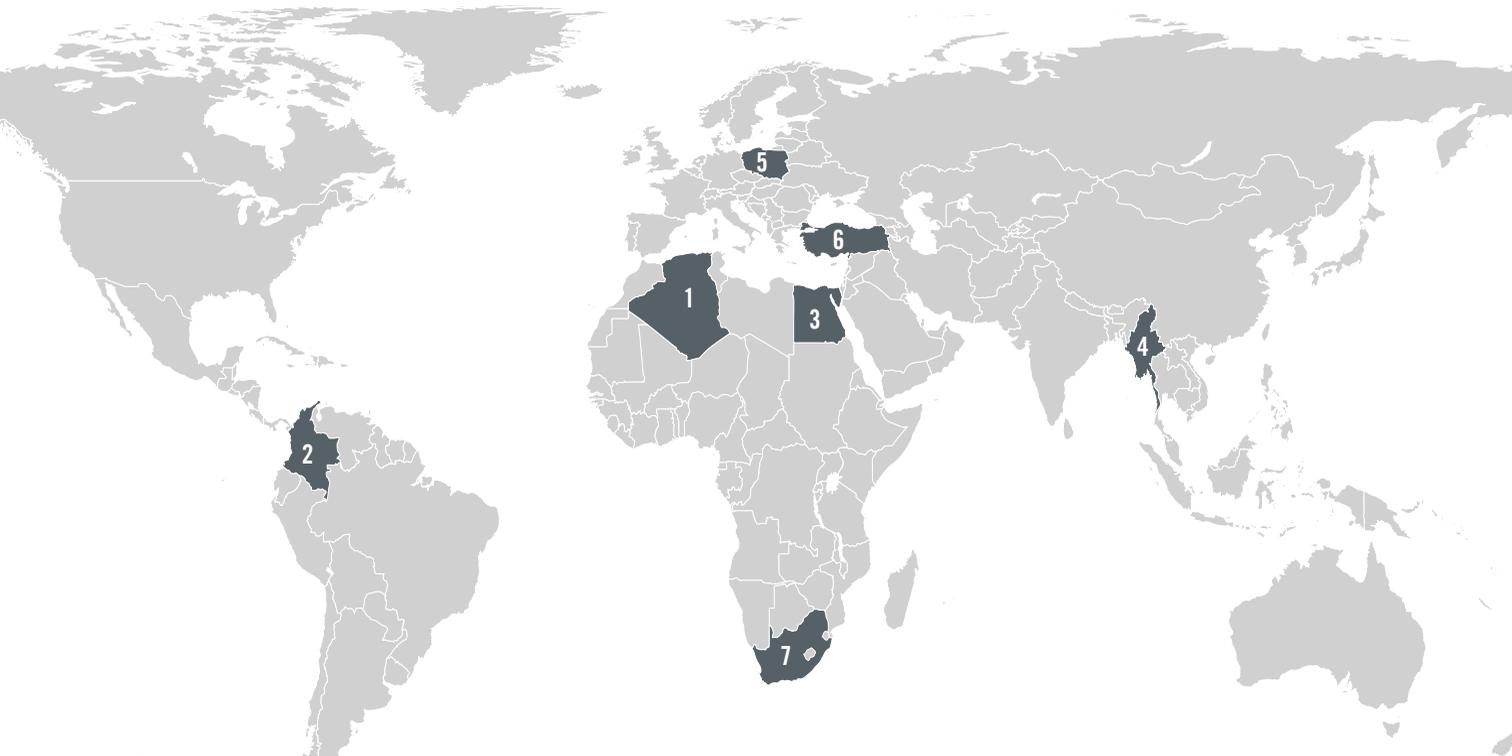
Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.



Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles





AMNESTY DANS LE MONDE



1

KHALED DRARENI LIBÉRÉ



En **Algérie**, le journaliste Khaled Drareni a été libéré le 19 février dernier. Il avait été arrêté le 7 mars 2020 pour avoir couvert les manifestations du Hirak et, à l'issue d'un procès inique, il avait été déclaré coupable d'« incitation à un attroupement non armé », d'« atteinte à l'intégrité du territoire national » et condamné à deux ans de prison. Merci à tou-te-s d'avoir agi pour lui dans le cadre du Marathon des lettres 2020.

2

PROTÉGER LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la Journée mondiale de la Terre, le 22 avril, des militant-e-s d'Amnesty International se sont rassemblé-e-s devant l'ambassade de Colombie pour demander la protection des défenseur-e-s de l'environnement actif-ve-s dans ce pays. La **Colombie** reste le pays le plus dangereux pour les personnes défendant les droits humains, les territoires et les ressources naturelles, à l'image de Jani Silva, Danelly Estupiñan, Joel Rodriguez et María Ciro, en faveur desquels Amnesty continue de se mobiliser.



Agissez pour les défenseur-e-s de l'environnement en Colombie :
amnesty.be/defenseurs-colombie

3 DÉTENU ARBITRAIREMENT EN ÉGYPTE



© Al/Brian May

En mars dernier, plusieurs dizaines de militant-e-s d'Amnesty International et de proches d'Ahmed Samir Santawy (dont sa compagne, originaire de Gand) se sont rassemblé-e-s devant l'ambassade d'**Égypte**, à Bruxelles, pour demander sa libération. Chercheur et étudiant en anthropologie à l'université d'Europe centrale, en Autriche, il a été arrêté le 1er février dans son pays d'origine, l'Égypte, alors qu'il rendait visite à sa famille et est depuis lors maintenu en détention, alors même qu'aucune accusation officielle ne pèse contre lui.

6 DU VIOLET SUR L'AMBASSADE DE TURQUIE

Le 10 mai, à la veille du 10^e anniversaire de la Convention d'Istanbul, Amnesty International a projeté de la couleur violette sur la façade de l'ambassade de **Turquie**, à Bruxelles, pour dénoncer la décision dangereuse du président Erdoğan de se retirer de cette Convention destinée à lutter contre les violences faites aux femmes. Amnesty demande maintenant que les autorités turques reviennent sur cette décision, avant qu'elle n'entre en vigueur le 1^{er} juillet.



© Al/Frédéric Moreau de Bellang

4 LIBÉRATION D'UN JEUNE POÈTE BIRMAN

Le 17 avril, Paing Phyo Min, artiste et membre du collectif Peacock Generation au **Myanmar**, a été libéré avant la date prévue. Condamné à 6 ans de prison pour le simple fait d'avoir critiqué l'armée dans des spectacles satiriques, il a bénéficié du soutien de milliers de sympathisant-e-s d'Amnesty dans le cadre du Marathon des lettres 2020. Merci à tou-te-s ceux-celles qui se sont mobilisé-e-s pour lui !

5 TROIS MILITANTES RELAXÉES

En **Pologne**, Elżbieta, Anna et Joanna ont finalement été relaxées à la suite d'un procès intenté contre elles pour « offense à des croyances religieuses », parce qu'elles avaient distribué des affiches représentant la Vierge Marie avec une auréole aux couleurs de l'arc-en-ciel. Elles encouraient jusqu'à deux ans d'emprisonnement. Merci à tou-te-s ceux-celles qui ont agi pour elles !

7 L'AFFAIRE DU MEURTRE DE POPI ET BONGEKA RÉEXAMINÉE

Popi et Bongeka sont deux femmes qui ont été sauvagement assassinées le 12 mai 2017 en **Afrique du Sud**. Malgré le tollé provoqué



© Private

par ce meurtre, pas une seule personne n'a été traduite en justice. C'est pourquoi, dans le cadre du Marathon des lettres, Amnesty International a appelé le public à se mobiliser pour qu'une enquête minutieuse, équitable et impartiale soit menée. Le 8 mars dernier, les services de police sud-africains se sont enfin engagés à enquêter plus avant sur ce double crime. Merci pour vos milliers de lettres et de signatures qui contribuent à ce que justice soit rendue !

LA PANDÉMIE A FRAPPÉ PLUS DUREMENT LES PLUS FRAGILES

Début avril, Amnesty International a publié son Rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde, couvrant 149 pays et présentant une analyse détaillée des grandes tendances en matière de droits humains en 2020.

Retour sur ses enseignements pour les cinq grandes régions de la planète... et la Belgique.

 *En 2020, certains gouvernements n'ont pas hésité à instrumentaliser la pandémie pour lancer de nouvelles attaques contre les droits humains.*



Ce n'est pas un « scoop » : l'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, qui s'est révélée être aussi une crise des droits humains. Cette pandémie, cependant, a moins été une cause qu'un révélateur du bilan des politiques qui n'ont cessé, des années durant, de perpétuer les inégalités, la discrimination et l'oppression.

Le Rapport le montre clairement : ce sont les populations qui étaient déjà les plus marginalisées, notamment les femmes, qui ont été le plus durement frappées par la pandémie. Le personnel

soignant, les travailleur·euse·s migrant·e·s et les personnes travaillant dans le secteur informel ont également été trahi·e·s par des systèmes de santé négligés et des aides sociales lacunaires.

Si la pandémie a également mis en évidence l'incapacité du monde à coopérer efficacement, avec des dirigeant·e·s qui ont notamment entravé les initiatives collectives de redressement, certains gouvernements n'ont quant à eux pas hésité à instrumentaliser la pandémie pour lancer de nouvelles attaques contre les droits humains.

Cependant, les politiques répressives ont incité de nombreuses personnes à participer à des combats de longue haleine, comme avec les manifestations du mouvement Black Lives Matter, aux États-Unis. En outre, de nombreuses victoires ont été remportées en 2020 auxquelles ont contribué les militant·e·s des droits humains, intervenant souvent au péril de leur propre sécurité.

LES EFFETS DES CONFLITS AGGRAVÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, les affrontements entre les États et les groupes armés et les attaques contre les civils n'ont pas cessé et, dans certains cas, ont même pris de l'ampleur. Les effets dévastateurs de ces conflits ont été exacerbés par la pandémie, instrumentalisée par un certain nombre d'États afin de réprimer les droits humains. Dans ce contexte, des civils ont été tués et des personnalités politiques, des défenseur-e-s des droits humains et des militant-e-s ont été arrêté-e-s.



Par ailleurs, la pandémie a brutalement exposé et renforcé les inégalités dans toute l'Afrique subsaharienne, touchant de manière disproportionnée les populations marginalisées, les personnes réfugiées, les personnes âgées, les femmes et le personnel de santé.

À pointer également, la nette augmentation du nombre de cas de violence domestique et liée au genre, de même que l'accroissement des obstacles à l'accès à une protection et à une aide en raison des restrictions du droit de circuler librement.

APPROFONDISSEMENT DES INÉGALITÉS AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

Partout dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, certaines catégories de personnes, notamment les personnes détenues, réfugiées ou migrantes et les minorités, ont pâti de façon disproportionnée de la pandémie.

Ainsi, la discrimination qui sévit en Israël et dans les territoires palestiniens occupés est apparue dans toute son ampleur avec l'abstention par les autorités israéliennes de donner accès à la vaccination à cinq millions de Palestinien-ne-s.

La pandémie a également aggravé la situation déjà très précaire des travailleur-euse-s migrant-e-s soumis-e-s au système de kafala (parrainage), notamment au Qatar. Les professionnel-le-s de santé, en plus de subir de plein fouet la pandémie, ont quant à eux-elles été victimes de la répression des autorités, notamment en Égypte et en Iran.

Dans les prisons, les autorités n'ont pas fait le nécessaire pour remédier à la surpopulation carcérale. En Arabie saoudite, en Égypte et en Iran, des détenu-e-s ont été privé-e-s de soins de santé à titre de sanction, ce qui a entraîné la mort de plusieurs personnes.



Enfin, un grand nombre de pays, en plus de poursuivre leurs politiques de répression, ont réagi face à la pandémie en instaurant l'état d'urgence ou, dans certains cas, en adoptant des lois mettant en place de nouvelles restrictions des libertés d'expression et de réunion.

LES AMÉRIQUES MARQUÉES PAR LES INJUSTICES

Au début de l'année 2020, les Amériques étaient la région la plus marquée par les inégalités, qui se sont depuis lors encore creusées. Dans ce contexte, les femmes, les réfugié-e-s, les migrant-e-s, les populations autochtones, les personnes noires, ainsi que d'autres groupes négligés par les gouvernements, ont payé le plus lourd tribut à la pandémie.

Les professionnel-le-s de santé ont également été fortement affecté-e-s par la COVID-19. Ainsi, en mars 2021, au moins 10558 d'entre eux-elles avaient succombé au coronavirus à travers les Amériques. Par ailleurs, les membres du personnel de santé qui se sont exprimé-e-s quant aux manquements des autorités ont parfois reçu des sanctions.

Plusieurs gouvernements ont placé des réfugié-e-s, des demandeur-euse-s d'asile et des migrant-e-s en détention dans des conditions les exposant à un risque élevé de contagion, tandis que d'autres États ont renvoyé des personnes dans leur pays sans avoir examiné leur demande d'asile avec la rigueur requise.

Par ailleurs, les injustices et discriminations raciales ont persisté, notamment aux États-Unis, ce qui a poussé des millions de personnes à se joindre aux manifestations du mouvement Black Lives Matter.



Les peuples autochtones ont également été lourdement touchés par la pandémie, en raison notamment d'une absence de mécanismes visant à protéger leur droit à la santé. Des projets miniers, agricoles et d'infrastructure continuent en outre de bafouer leurs droits. Il est également à noter que l'Amérique latine et les Caraïbes restent la région la plus dangereuse pour les défenseur-e-s des droits humains.

Enfin, la pandémie a intensifié la crise de la violence contre les femmes et les filles. Parallèlement, la santé sexuelle et reproductive est demeurée largement négligée et l'avortement est resté illégal dans la plupart des pays.

AGGRAVATION DE LA RÉPRESSION EN ASIE-PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique a été la première touchée par la pandémie. Quand les autorités chinoises ont réprimandé le personnel de santé qui avait tiré la sonnette d'alarme, il s'agissait du premier cas où un gouvernement utilisait la pandémie comme prétexte pour museler des voix critiques.

Par la suite, de nombreux gouvernements ont mis en place des mesures pour sanctionner la diffusion de « fausses informations » relatives à la COVID-19, intensifiant dans certains cas une répression déjà bien établie.

Diverses formes de confinement et de restriction des déplacements ont par ailleurs été mises en place et des rassemblements publics ont souvent été interdits, ce qui a considérablement restreint les mouvements de protestation.

Cependant, à Hong Kong notamment, des personnes sont descendues dans la rue et ont subi un recours excessif à la force par la police.

La pandémie a également aggravé une fracture sociale préexistante, touchant de façon disproportionnée des populations déjà défavorisées. Par ailleurs, les politiques de nombreux gouvernements pour lutter contre la pandémie se sont révélées discriminatoires à l'égard des femmes.



Enfin, la pandémie n'a pas entravé la répression de minorités religieuses et ethniques, comme les Ouïghour-e-s et d'autres populations musulmanes en Chine.

DES DROITS MIS EN PÉRIL EN EUROPE ET ASIE CENTRALE

Les réponses apportées par les gouvernements à la pandémie ont mis en péril toute une série de droits en Europe et en Asie centrale. Par ailleurs, les moyens insuffisants alloués aux systèmes de santé et le manque d'équipements de protection individuelle ont fait monter les taux de mortalité.

Des obstacles ont également entravé l'accès des travailleur-euse-s à la protection sociale, et les mesures de santé publique ont touché de manière disproportionnée les personnes et les groupes marginalisés.

Nombre de gouvernements se sont servis de la pandémie comme d'un écran de fumée, l'utilisant comme prétexte pour accaparer le pouvoir, réprimer les libertés et faire fi de leurs obligations en matière de droits humains.

Dans un certain nombre de pays, les autorités ont poursuivi leur travail de sape de l'indépendance de la justice, comme au Bélarus, où les résultats contestés de l'élection présidentielle ont provoqué une crise majeure des droits humains.

L'espace dévolu aux défenseur-e-s des droits humains s'est par ailleurs rétréci, sous l'effet de lois restrictives et d'une baisse des financements liée à la pandémie. Les organisations de soutien aux victimes ont signalé une hausse de la violence domestique pendant les périodes de confinement, mesures qui ont par ailleurs limité l'accès aux services d'aide.

La pandémie a également accentué le caractère déjà précaire de la situation des personnes réfugiées et migrantes. Plusieurs pays ont différé ou suspendu les demandes d'asile et un grand nombre de migrant-e-s, contraint-e-s de vivre dans des conditions insalubres, se sont retrouvés particulièrement exposé-e-s à la maladie.

PLUS D'INFORMATIONS :

[amnesty.be/rapport-annuel-2020](https://www.amnesty.be/rapport-annuel-2020)

Dans son travail d'analyse du respect des droits humains dans le monde, Amnesty International n'oublie pas la Belgique.

Pour faire le point sur la situation, nous avons posé quelques questions au directeur de la section belge francophone d'Amnesty International, **Philippe Hensmans**.



LES DROITS HUMAINS EN BELGIQUE : OÙ EN EST-ON ?





Des avancées ont aussi été enregistrées en Belgique, notamment en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI.

Le 5 mai dernier, la Belgique a présenté pour la troisième fois de son histoire son Examen périodique universel (EPU). Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce mécanisme ?

Lors de son EPU, chaque État membre des Nations Unies (ONU) est évalué sur ses politiques en matière de droits humains par ses pairs, lesquels font ensuite des recommandations pour améliorer la situation.

L'EPU est un moment fort et qui a un certain poids sur la réputation des pays, surtout pour ceux qui, comme la Belgique, considèrent que les droits humains font partie de leur ADN. C'est



EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

L'Examen périodique universel est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies permettant, tous les quatre ans et demi, d'examiner le respect des engagements de chaque État membre de l'ONU en matière de droits humains.

À l'occasion de l'examen de la Belgique, Amnesty a adressé un rapport aux Nations Unies, qui met en évidence les avancées et les lacunes du pays. L'organisation a également livré une série de recommandations sur des sujets divers comme les violences sexuelles, les droits des personnes en détention, la lutte contre le racisme et la discrimination.

ainsi une opportunité pour notre pays de se pencher sur la manière dont il respecte les droits humains. La Belgique a maintenant jusqu'au mois de septembre pour réagir aux recommandations qui lui ont été faites.

Quel est l'apport d'Amnesty International dans le cadre de l'EPU ?

La société civile, notamment Amnesty International, prend part à ce processus, en faisant des recommandations au même titre que certaines instances des Nations unies. Amnesty a remis un rapport qui fait le bilan de la situation et a aussi formulé une série de recommandations pour améliorer le respect des droits humains en Belgique.

Quelles doivent être les priorités pour la Belgique ?

De nombreux progrès restent à réaliser, notamment en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture ou les conditions de détention scandaleuses dans certaines prisons.

Nous pouvons cependant noter des améliorations, comme la mise en place de centres d'aide pour les victimes de violences sexuelles ou de bonnes avancées concernant les droits des personnes LGBTI. Nous saluons aussi la création de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH).

Vous évoquez l'IFDH et votre satisfaction de l'avoir vu se mettre en place. Pourtant Amnesty International nourrit quelques réserves concernant cet institut...

En effet, le domaine d'activité de l'IFDH est très limité. Pour fonctionner, il doit collaborer avec d'autres institutions comme Unia, Myria ou encore l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. La lasagne institutionnelle belge, combinée à la segmentation des matières, rend les choses extrêmement compliquées. Nous ne sommes donc pas en présence d'une institution qui recouvre l'ensemble, mais qui doit le coordonner.

Il manque également un mécanisme de plainte accessible aux personnes victimes de violations des droits humains.

INSTITUT FÉDÉRAL DES DROITS HUMAINS

Si Amnesty International salue la création de l'Institut fédéral des droits humains, réclamée depuis plusieurs années par la communauté internationale et de nombreuses organisations, elle demande toutefois que l'IFDH soit réformé, notamment dans le but de voir l'ensemble des questions relatives aux droits humains entrer dans les compétences de son mandat, y compris les compétences régionales et les questions transversales.



L'un des problèmes identifiés par Amnesty International en ce qui concerne le projet de « loi pandémie » est le caractère pénal de la majorité des sanctions infligées en cas de non-respect des mesures.



© Hans Lucas via AFP

Venons-en maintenant au commerce des armes belges, wallonnes plus précisément. De nombreux recours ont été introduits par plusieurs organisations — soutenues par la section belge francophone d'Amnesty International — contre des licences d'exportation d'armes octroyées par la Région wallonne à destination de l'Arabie saoudite. Quelles sont les dynamiques à l'œuvre ?

Nos autorités inversent la logique du principe de précaution, qui consisterait à refuser une vente s'il existe des doutes sur le fait que ces armes puissent servir à commettre des violations des droits humains. Nous demandons le respect de la loi qui interdit de vendre des armes dans ces conditions et soutenons donc les multiples recours en justice de la Ligue des droits humains, de la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD) et de Vredesactie contre les licences d'exportation d'armes à destination de l'Arabie saoudite délivrées par le Ministre-Président wallon. À chaque fois, nous avons gagné.

Quelle serait la/les solution(s) pour que la Région wallonne cesse enfin ce commerce mortifère ?

Il faudrait que la justice prenne la décision d'interdire totalement la livraison d'armes à l'Arabie saoudite tant que la situation n'a pas changé. Cela mettrait un terme au jeu de ping-pong entre nos organisations et la Région wallonne sur le terrain judiciaire.

COMMERCE DES ARMES

Amnesty milite depuis plusieurs années pour que cesse tout transfert d'armes belges aux États qui se rendent coupables de violations du droit international humanitaire et des droits humains.

Violant son propre droit et le droit international, la Wallonie continue de délivrer des licences d'exportation d'armes à destination de l'Arabie saoudite, soupçonnée de commettre des crimes de guerre dans le cadre de la guerre au Yémen.



La crise sanitaire relative à la pandémie de COVID-19 a fortement marqué la Belgique, en ce compris dans le domaine des droits humains. Quels sont les problèmes identifiés par Amnesty International ?

Il y en a plusieurs. La pandémie a révélé beaucoup de problèmes préexistants. Pour prendre l'exemple des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, il est évident que les conditions préexistantes à la pandémie étaient déjà porteuses de violations des droits humains. De même, les décisions qui ont été prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie ont eu un impact plus important sur les populations déjà vulnérables.

Au moment où nous réalisons cette interview, le projet de « loi pandémie » n'a toujours pas été adopté par le Parlement. Quel est le point de vue d'Amnesty sur ce projet ?

Le projet ne prend pas en compte l'impact des décisions prises par le gouvernement dans le cadre d'une pandémie. Nous recommandons que les organismes compétents comme l'IFDH, Unia, Myria ou l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes puissent être consultés au moment de la prise des décisions.

Le projet de loi ne pense pas non plus la conciliation du droit à la vie et à la santé et d'autres droits fondamentaux dans un contexte pandémique. Par exemple, plutôt qu'interdire purement et simplement les manifestations, il faut réfléchir à un moyen de les rendre possibles en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.

Un autre problème est celui du caractère pénal de la majorité des sanctions prévues par la loi en cas de non-respect des règles. Par exemple, le simple fait de retrouver des amis dans votre quartier après le couvre-feu peut vous conduire à avoir un casier judiciaire. Nous demandons plutôt la mise en place d'une hiérarchie des peines.

Un bon point est à mettre en évidence, cela dit: la suppression de l'article 6 relatif à la protection des données individuelles. Mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine précis.

Ⓞ
↓
Des véhicules équipés de tourelles de char wallonnes continuent d'être livrés à l'Arabie saoudite, dont plusieurs rapports indiquent qu'ils sont utilisés dans le cadre de la guerre au Yémen.

COVID-19 ET « LOI PANDÉMIE »

En Belgique, face à la pandémie, les autorités se sont montrées incapables de garantir plusieurs droits humains, notamment le droit à la vie et à la santé.

Amnesty International considère comme positive la volonté de mettre en place une loi qui permette de faire face à une situation épidémique, mais l'organisation insiste sur la nécessité absolue de placer les droits humains au cœur de ce projet.

Les mesures prises doivent notamment respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité afin de garantir aux citoyen-ne-s le respect de leurs droits fondamentaux.



© BELPRESS

RENCONTRE

« PARCE QU'IL DÉFEND LES DROITS HUMAINS, MON MARI EST EN PRISON »

En Égypte, les libertés d'opinion, d'expression et d'association sont bafouées à grande échelle. Les autorités punissent systématiquement toute opposition, qu'elle soit publique ou simplement supposée. Dans ce contexte, la situation des défenseur-e-s des droits humains est catastrophique.

Un grand nombre de ces défenseur-e-s sont aujourd'hui incarcéré-e-s arbitrairement, dans l'attente de conclusions d'enquêtes ouvertes pour « terrorisme » ou « diffusion de fausses nouvelles », entre autres. C'est le cas de **Ramy Shaath**, militant d'origine égypto-palestinienne et l'une des figures de la révolution de janvier 2011.

Il y a presque deux ans, le 5 juillet 2019, des policier-ère-s lourdement armé-e-s sont venu-e-s l'arrêter chez lui. Sa femme, **Céline Lebrun-Shaath**, a quant à elle été expulsée du pays et se bat depuis lors pour la libération de son mari. Nous l'avons rencontrée.

Quelles sont les raisons pour lesquelles votre époux a été incarcéré ?

Officiellement, les autorités égyptiennes accusent mon mari, comme c'est toujours le cas avec les militants politiques, d'appartenance à un groupe terroriste, de diffusion de fausses informations et de tentatives de renverser le régime. Mais personne n'a jamais eu accès au dossier d'investigation et aucun élément de preuve qui justifie sa détention n'a jamais été présenté. Les véritables raisons sont claires : son militantisme politique et sa défense des droits humains en Égypte et en Palestine.

Quels contacts avez-vous pu avoir avec lui ?

Aujourd'hui, il n'a droit qu'à une visite par mois et les visites de son avocat sont interdites. Pour ma part, ayant été expulsée, je n'ai pas de contact régulier avec lui, autre que les lettres que nous nous envoyons toutes les semaines. Ces lettres sont parfois censurées partiellement ou totalement, notamment lorsqu'il essaie de communiquer sur son état de santé. En bientôt deux ans, je n'ai été autorisée à lui parler au téléphone que deux fois et à lui rendre visite seulement une fois.

En juillet, cela fera deux ans que votre époux a été placé en détention provisoire, le délai maximum de renouvellement, selon le droit égyptien. Quelles sont les perspectives après cette date ?





🕒 En Égypte, où toute forme d'opposition est sévèrement réprimée, un grand nombre de défenseur-e-s de droits humains sont détenu-e-s arbitrairement.

© Randa Shaath

Malheureusement, dans de nombreux cas, la limite des deux ans n'est pas respectée par les autorités. Elles laissent les gens dépérir en prison ou font du « recyclage » en ajoutant les militants à de nouvelles affaires. Ils restent donc en prison pour des mois, voire des années. C'est ce qu'on cherche à tout prix à éviter.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer à nos sympathisant-e-s ? Que peuvent-ils-elles faire de plus pour vous soutenir, vous et votre mari ?

Je souhaiterais tout d'abord les remercier. Lors de ma visite, en février, je lui ai remis plusieurs centaines de messages ; ça l'a énormément touché. Aujourd'hui beaucoup de façons d'agir existent : écrire des lettres à Ramy, à l'ambassade d'Égypte,

signer la pétition, participer à des mobilisations locales, partager des messages sur les réseaux sociaux. En somme, tout ce qui pourrait permettre de faire connaître la cause de Ramy.

C'est important de continuer de parler de lui au quotidien, de partager la pétition régulièrement, de la faire signer par ses amis et ses proches, car, une des choses qu'espèrent les autorités égyptiennes, c'est qu'on se lasse. Le but est de tenir dans la durée, pour envoyer un message clair : on n'abandonnera pas tant qu'il ne sera pas libre.

Demandez aux autorités égyptiennes la libération immédiate et inconditionnelle de Ramy Shaath en signant la pétition qui leur est adressée : amnesty.be/liberation-ramy-shaath

FOCUS : CONFLIT AU TIGRÉ

DES ATROCITÉS RÉVÉLÉES PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Depuis six mois, un terrible conflit fait rage dans la région du Tigré, en Éthiopie. Palliant l'impossibilité de se rendre sur place et les coupures des télécommunications, Amnesty International a recouru notamment à l'analyse d'images satellite, de photos et de vidéos pour enquêter sur les nombreuses exactions commises.

Alors que toutes les télécommunications étaient coupées et que l'accès au Tigré était impossible, Amnesty International a pu confirmer, quelques jours après les faits, ce qui a constitué la première atrocité majeure commise dans le cadre du conflit opposant les forces éthiopiennes au Front de libération du peuple du Tigré : le massacre de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de civil-e-s, à Mai-Kadra. Pour ce faire, l'organisation a examiné numériquement d'effroyables photos et vidéos, qu'elle a été en mesure de géolocaliser au moyen d'images satellite.

Malgré les différents appels aux parties au conflit, notamment en faveur du respect du droit international humanitaire, de nombreuses exactions ont par la suite été commises. Parmi celles recensées par Amnesty, il convient de mettre en évidence le massacre de centaines de civil-e-s à Aksoum les 28 et 29 novembre 2020 par des soldats érythréens.



Afin de faire le plus de clarté possible sur ces événements qui s'apparentent à un crime contre l'humanité, Amnesty International s'est entretenue avec des dizaines de témoins et a recouru à l'analyse d'images satellite.

LA SITUATION DEMEURE ALARMANTE

Depuis que les médias sont de nouveau autorisés à se rendre dans le Tigré, des reportages ont confirmé des informations fournies par Amnesty International et ont révélé de nouvelles violations présumées — dont certaines sont examinées par Amnesty.

Alors que la situation dans le Tigré (et dans d'autres zones d'Éthiopie) reste alarmante, Amnesty International appelle les dirigeant-e-s d'Afrique et du reste du monde à prendre des mesures de toute urgence, afin d'endiguer la vague de violations des droits humains commises dans le contexte du conflit au Tigré.

A portrait of Agnès Callamard, a woman with short brown hair, wearing a red jacket over a black top. She is looking slightly to the left with a serious expression. The background is dark with some green foliage.

UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À LA HAUTEUR DE DÉFIS COLOSSAUX

Décrite par la British Broadcasting Corporation (BBC) comme « l'une des défenseures des droits humains les plus déterminées et efficaces au monde », **Agnès Callamard** est la nouvelle Secrétaire générale d'Amnesty International.

Petite-fille de Léon Savioux, résistant français exécuté par les nazis au crépuscule de la Seconde Guerre mondiale, Agnès Callamard s'est engagée très jeune dans la lutte en faveur de la justice.

Cet engagement a abouti à sa nomination, en 2016, comme rapporteure spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

En 2018, son travail a fait les gros titres à travers le monde quand elle a ouvert une enquête sur le meurtre du journaliste saoudien Jamal Khashoggi.

Fervente défenseure de la liberté d'expression, militante féministe et antiraciste, Agnès Callamard prend ses fonctions dans l'une des périodes les plus houleuses de l'histoire moderne pour les droits humains.

Elle pourra néanmoins compter sur l'expérience inégalée d'Amnesty pour résister aux multiples attaques que subissent ces droits si précieux et lutter pour leur défense à travers le monde.

PEINE DE MORT

MALGRÉ LA PANDÉMIE, LES EXÉCUTIONS N'ONT PAS CESSÉ

Le 21 avril dernier, Amnesty International a publié son traditionnel Rapport annuel sur le recours à la peine de mort dans le monde. Si, en 2020, une baisse du nombre d'exécutions a été enregistrée pour la troisième année consécutive depuis plus d'une décennie, 483 exécutions ont tout de même été recensées.

Vingt-six pour cent. C'est assurément l'un des chiffres principaux du dernier Rapport d'Amnesty International sur le recours à la peine de mort dans le monde, correspondant à une baisse notable du nombre des exécutions en 2020 par rapport à l'année 2019. Comment l'expliquer? Essentiellement par la chute du nombre d'exécutions recensées en Arabie saoudite (85 %) et en Irak (plus de 50 %). Cette tendance générale est également mise en évidence par le soutien de 123 États à l'appel de l'Assemblée générale des Nations unies en faveur d'un moratoire sur les exécutions.

Si ces avancées sont réjouissantes, le nombre d'exécutions enregistrées en 2020 par Amnesty International doit être nuancé. Dans de nombreux pays encore, les autorités ne publient pas de données sur l'application de la peine de mort. C'est le cas notamment en Chine, au Viêt-Nam, en Corée du Nord et au Laos, où l'organisation a eu un accès restreint, voire nul, aux chiffres relatifs à la peine capitale. En Chine plus particulièrement, les statistiques dans ce domaine sont classées secret d'État et Amnesty International reste convaincue que les exécutions se sont comptées par milliers

en 2020, un nombre largement supérieur à celui enregistré dans tous les autres pays du monde.

LE RÔLE DE LA COVID-19

Dans une moindre mesure, la diminution du nombre d'exécutions enregistrées en 2020 est également liée à la pandémie de COVID-19. Les perturbations et les retards dans le fonctionnement des systèmes judiciaires partout dans le monde ont imposé un ralentissement des ordres d'exécution ou des suspensions d'exécutions.

Pour autant, les difficultés sans précédent engendrées par la pandémie de COVID-19 n'ont pas suffi à dissuader 18 pays de procéder à des exécutions en 2020, témoignant de l'acharnement à mettre en œuvre ce châtimeur cruel et inhumain. Dans certains pays, comme aux États-Unis, les autorités ont continué les exécutions alors que la pandémie représentait un énorme danger pour les détenu-e-s, ainsi que pour toutes les autres personnes participant à la procédure, entravant par ailleurs la possibilité de consulter un-e



ute Justice,
t People
e Death Penalty

avocat-e et le respect des autres garanties d'équité des procès. Pire encore, la Chine n'a pas reculé devant l'application d'une campagne de répression des infractions pénales liées à la pandémie.

DES RETOURS EN ARRIÈRE INQUIÉTANTS

À contre-courant, l'Égypte se classe au troisième rang mondial des pays ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions en 2020 et triplant le nombre d'exécutions enregistrées par rapport à 2019. Au moins 23 des personnes exécutées ont été condamnées à mort dans des affaires liées à des violences politiques et à l'issue de procès manifestement iniques entachés par de graves violations des droits humains et en violation du droit international.

Aux États-Unis, la reprise des exécutions fédérales après une pause de 17 ans représente également un retour en arrière affligeant. Avec un bilan de dix exécutions en l'espace de six mois, les autorités fédérales américaines noircissent le bilan et les avancées majeures de plusieurs États fédérés.

APPEL À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

Si Amnesty International salue les projets de loi visant à abolir la peine capitale au niveau fédéral, l'organisation demande une suspension de toutes les exécutions dans le pays. Ainsi, Amnesty appelle particulièrement l'Alabama à commuer la condamnation à mort de Rocky Myers, un homme noir de 59 ans, dans le couloir de la mort depuis plus de 25 ans.

Demandez l'annulation de la peine de mort de Rocky Myers :
amnesty.be/Rocky-Myers-execution

© Reuters

TÉMOIGNAGE

« VOS VOIX FAISAIENT VIBRER MA CELLULE »

Le 2 avril 2020, **Ali Aarrass** a été libéré de la prison de Tiflet au Maroc, après 12 années de détention. Ce Belgo-Marocain avait été arrêté par la police espagnole en 2008, suspecté de trafic d'armes pour un réseau terroriste. Une solide enquête de l'éminent juge Baltasar Garzón avait abouti à un non-lieu, faute de la moindre preuve.

Malgré cela, et contre l'avis des Nations unies (ONU), l'Espagne a accepté en 2020 la demande d'extradition d'Ali Aarrass vers le Maroc. Cela a marqué le début de dix années d'un véritable enfer. À son arrivée, Ali a été torturé sans relâche pendant 12 jours. Il a ensuite vécu l'isolement parfois total, les mauvais traitements, les humiliations. Mais cela ne l'a jamais fait taire, au contraire.

Ali Aarrass réside aujourd'hui en Belgique, où il essaie de se reconstruire, mais aussi d'obtenir justice. Nous l'avons rencontré dans les bureaux de la section belge francophone d'Amnesty International, qui s'est mobilisée pendant des années en sa faveur.

Ali Aarrass, comment se passe votre retour en Belgique ?

Mon combat, aujourd'hui, c'est d'obtenir justice. Je vais continuer mon combat coûte que coûte, jusqu'à ce que tous ces tortionnaires soient dévoilés, que ces bourreaux soient punis pour les crimes qui m'ont été faits, ainsi qu'à d'autres.

Je mène ce combat depuis le début. En prison, au Maroc, j'ai pris la décision difficile de dénoncer la torture et les mauvais traitements. Le Maroc a toujours nié la torture et continuera à le faire, pour préserver son image. Ils disent ne jamais se tromper sur la personne condamnée. Pendant 12 jours, ils m'ont torturé en utilisant toutes sortes de techniques abjectes, pour que j'avoue, mais ça n'a pas été le cas. J'ai tenu, mais ils m'ont forcé à signer un procès-verbal. Je savais que j'allais être encore plus maltraité en dénonçant la torture, mais il fallait le faire.

Comment le Maroc réagit-il à vos témoignages ?

Quand quelqu'un dénonce la torture, ils se défendent en montant par exemple des vidéos, en créant des écrits bien montés, pour dire que la personne ment. Avec moi, la crédibilité est là, je la porte sur moi. Toute la torture et les atrocités qui m'ont été faites ont été découvertes par des experts de l'ONU. J'en porte les traces. Psychiquement aussi. C'est en rentrant à la maison le soir que tout cela me revient. J'essaie de ne pas tomber dans cette



ambiance-là. Mais c'est plus fort que moi, je l'ai vécu, le trauma est là.

Quels recours sont possibles pour que vous obteniez réparation ?

L'État espagnol est en tête de nos recours. Ils m'ont sacrifié. Le plus dur à encaisser, c'est d'être innocenté et maintenu tout de même en prison. L'Espagne a été condamnée récemment pour l'extradition, mais ils ont fait appel. C'est toujours en cours.

© Résidant aujourd'hui en Belgique, Ali Aarrass tente de se reconstruire, mais aussi d'obtenir justice.



© Amnesty International / Marjorie Goffart

J'ai également dénoncé les faits à la Cour européenne des droits de l'homme. On attend une réponse, ça va prendre du temps.

Pendant ma détention, j'ai été très déçu du fait que la Belgique ne bouge pas, qu'elle n'accepte pas de venir au secours d'un citoyen. Depuis le mois de janvier, nous avons obtenu gain de cause pour les binationaux. Maintenant, l'État doit leur garantir l'assistance consulaire.

En détention, receviez-vous les messages envoyés par les militant-e-s d'Amnesty ?

Il fallait rester fort, et c'est grâce à votre soutien que j'y suis arrivé. Vos voix faisaient vibrer ma cellule. Ma sœur me rapportait au téléphone vos messages réconfortants ; je rentrais dans ma cellule et je ressentais une lumière qui me donnait le courage de continuer. D'autres prisonniers sont abandonnés, vulnérables ; il y a beaucoup d'innocents, qui rentrent dans leur coquille.

Je les comprends. Ça n'était pas mon cas. Je devais absolument, malgré ces conditions, lever le poing et dénoncer les atrocités qu'ils nous faisaient. Je vous remercie du fond du cœur.

Pour consulter la version longue de cette interview :
[amnesty.be/ali-aarrass-interview](https://www.amnesty.be/ali-aarrass-interview)

ANNIVERSAIRE

60 ANS DE LUTTE POUR LES DROITS HUMAINS

Depuis sa fondation, en 1961, Amnesty International donne les moyens à tout-e un-e chacun-e d'agir pour le respect des droits humains, partout dans le monde. Retour sur quelques avancées – parmi beaucoup d'autres – qui ont marqué les six décennies d'existence de l'organisation.

Amnesty International a été fondée autour de l'idée qu'en unissant leurs forces, de simples citoyen-ne-s pouvaient changer le monde. Mue par la puissance collective de millions de sympathisant-e-s dans le monde, Amnesty

a pu obtenir des résultats extraordinaires. Ainsi, depuis 1961, des dizaines de milliers de personnes détenues en raison de leurs convictions ou de leur mode de vie ont été remises en liberté; des dizaines de pays ont

aboli la peine de mort; des responsables politiques ont été amené-e-s à rendre des comptes; des lois ont été modifiées. Et des vies ont été changées.

1961

L'avocat britannique Peter Benenson lance une campagne mondiale pour la libération des prisonnier-e-s d'opinion, marquant ainsi l'acte de naissance d'Amnesty International

1962

Amnesty envoie un avocat pour observer le déroulement du procès de Nelson Mandela, en Afrique du Sud

1973

Amnesty International publie sa première Action urgente, qui appelle le public à agir en faveur de Luiz Basilio Rossi, un professeur brésilien arrêté pour des motifs politiques

1974

Une délégation d'Amnesty chargée d'enquêter sur les allégations faisant état de violations massives des droits humains se rend au Chili. Amnesty International sera par ailleurs partie à des procédures judiciaires qui ont conduit à l'arrestation d'Augusto Pinochet en 1998

1977

Amnesty se lance dans la lutte contre la peine de mort, abolie à cette époque dans seulement 16 pays – contre 108 aujourd'hui

1984

À la suite de campagnes menées par Amnesty International, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Années 1990

Amnesty dénonce des violations des droits humains perpétrées au Koweït à la suite de l'invasion irakienne. Une action d'Amnesty sur la torture et les exécutions extrajudiciaires au Brésil fait immédiatement réagir le président Fernando Collor, qui déclare: « notre pays ne peut pas être et ne sera plus désigné comme un pays violent »

Amnesty lance avec cinq autres organisations non gouvernementales (ONG) la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, dont le nombre est estimé à 300 000 à cette époque



2002

Les pressions exercées de longue date par Amnesty ouvrent la voie à la création de la Cour pénale internationale

2010

Amnesty International travaille avec succès avec les Dongria Kondh, une population autochtone d'Inde, afin d'empêcher une société minière de les chasser de leurs terres ancestrales

2014

Après 20 années d'efforts menées par les sympathisant-e-s d'Amnesty et d'autres organisations, le traité mondial sur le commerce des armes entre en vigueur

2015

Après plusieurs années de mobilisation d'Amnesty International, la filiale nigériane de Shell annonce le versement d'une indemnisation de 55 millions de livres sterling à 15 600 fermier-e-s et pêcheur-euse-s au Nigeria, dont les vies ont été bouleversées à la suite de deux déversements d'hydrocarbures en 2008

2016

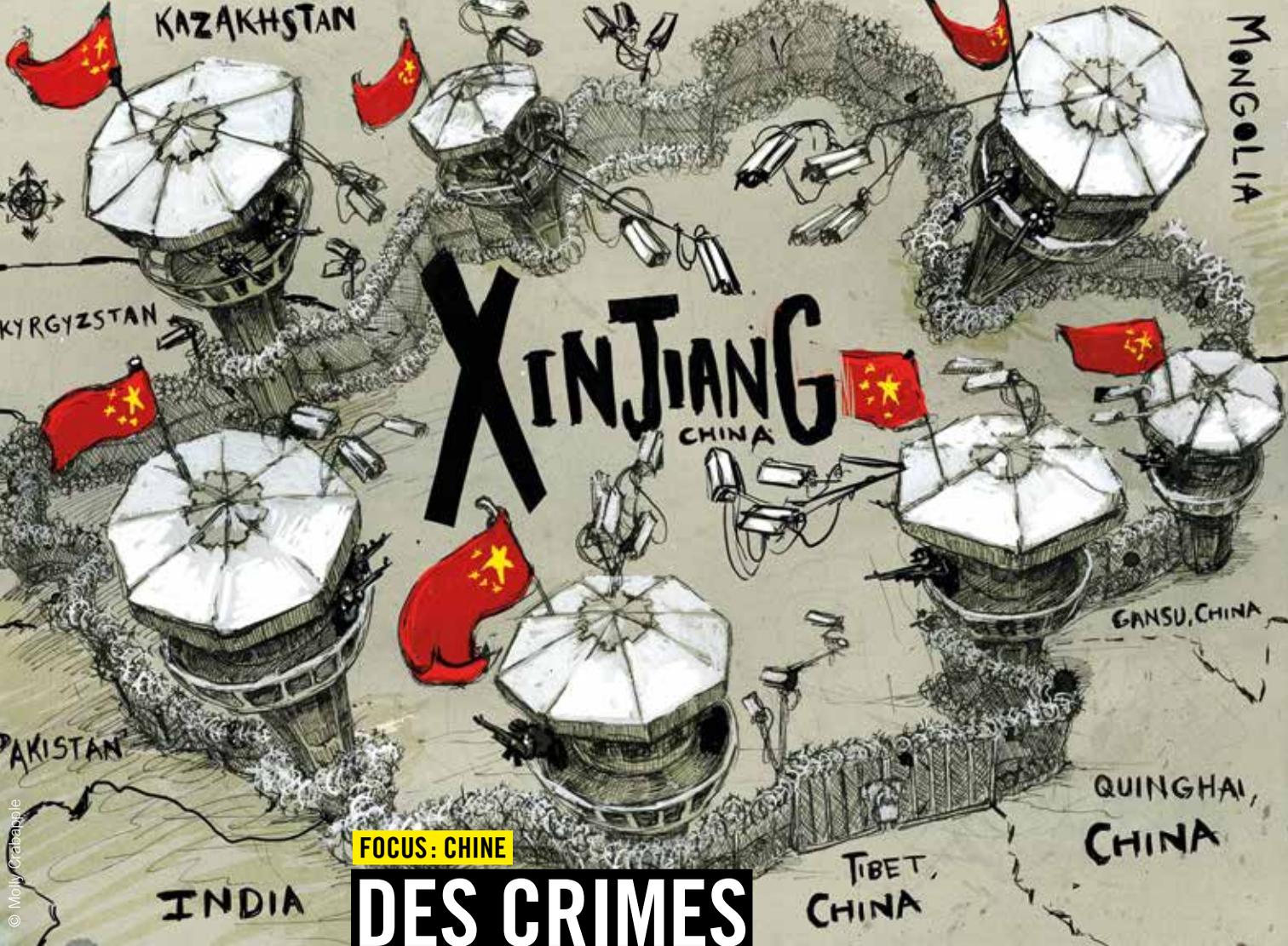
Les décennies de mobilisation d'Amnesty en faveur d'Albert Woodfox paient enfin. Après avoir passé 43 ans et 10 mois à l'isolement aux États-Unis, Il est enfin remis en liberté

2018

Teodora del Carmen Vasquez est libérée de prison après avoir passé 10 ans derrière les barreaux ; à la suite de l'accouchement d'un enfant mort-né, elle avait été condamnée pour avortement, un acte illégal au Salvador. De nombreuses pétitions et manifestations ont été mises en place en sa faveur

2019-2020

Des modifications législatives au Danemark, en Suède et en Grèce reconnaissent enfin qu'un rapport sexuel sans consentement est un viol



FOCUS: CHINE

DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ COMMIS AU XINJIANG

Depuis plusieurs mois s'est amplifiée la prise de conscience concernant de graves violations des droits humains frappant les minorités musulmanes au Xinjiang, au nord-ouest de la Chine. Avec un nouveau rapport, Amnesty International apporte de nouveaux éléments nourrissant les inquiétudes à propos du drame qui se joue dans cette région.



Livres, reportages, sanctions, suspension des discussions concernant l'accord d'investissement Union européenne-Chine et résolutions débattues au sein de nombreux parlements (notamment en Belgique) : la question des violations des droits humains commises par les autorités chinoises au Xinjiang ne cesse de faire couler de l'encre, de provoquer des débats (voire des polémiques) et d'indigner. Bien qu'Amnesty International n'ait eu de cesse d'alerter sur la situation depuis plusieurs années, la récente sortie du rapport [...] *China's Mass Internment, Torture, and Persecution of Muslims in Xinjiang* [...] constitue le compte rendu le plus complet à ce jour de l'implacable répression à laquelle sont confronté-e-s les Ouïghour-e-s et les autres minorités ethniques musulmanes résidant au Xinjiang.

DE NOMBREUSES DONNÉES ANALYSÉES

Basé sur de multiples sources (reportages, fuites de documents officiels, études académiques, photos satellite, etc.), ce rapport s'appuie également sur l'analyse d'une cinquantaine de témoignages d'ancien-ne-s prisonnier-ère-s et sur l'étude des cas d'une soixantaine de détenu-e-s actuel-le-s. Amnesty estime ainsi que, depuis 2017, au moins un million de musulman-e-s ouïghour-e-s et kazakh-e-s sont passé-e-s par ces camps de « rééducation », visant un endoctrinement politique et une assimilation culturelle forcée. Et cela, sans procédure judiciaire et pour des périodes allant de quelques mois à plusieurs années. Au nom de la lutte contre le terrorisme, alors même qu'elles n'ont commis aucun acte délictueux, les victimes sont arrêtées « préventivement » sur base d'un large éventail de comportements jugés « suspects », tels une stricte pratique religieuse, des proches parti-e-s à l'étranger, ou encore un manque apparent de patriotisme.

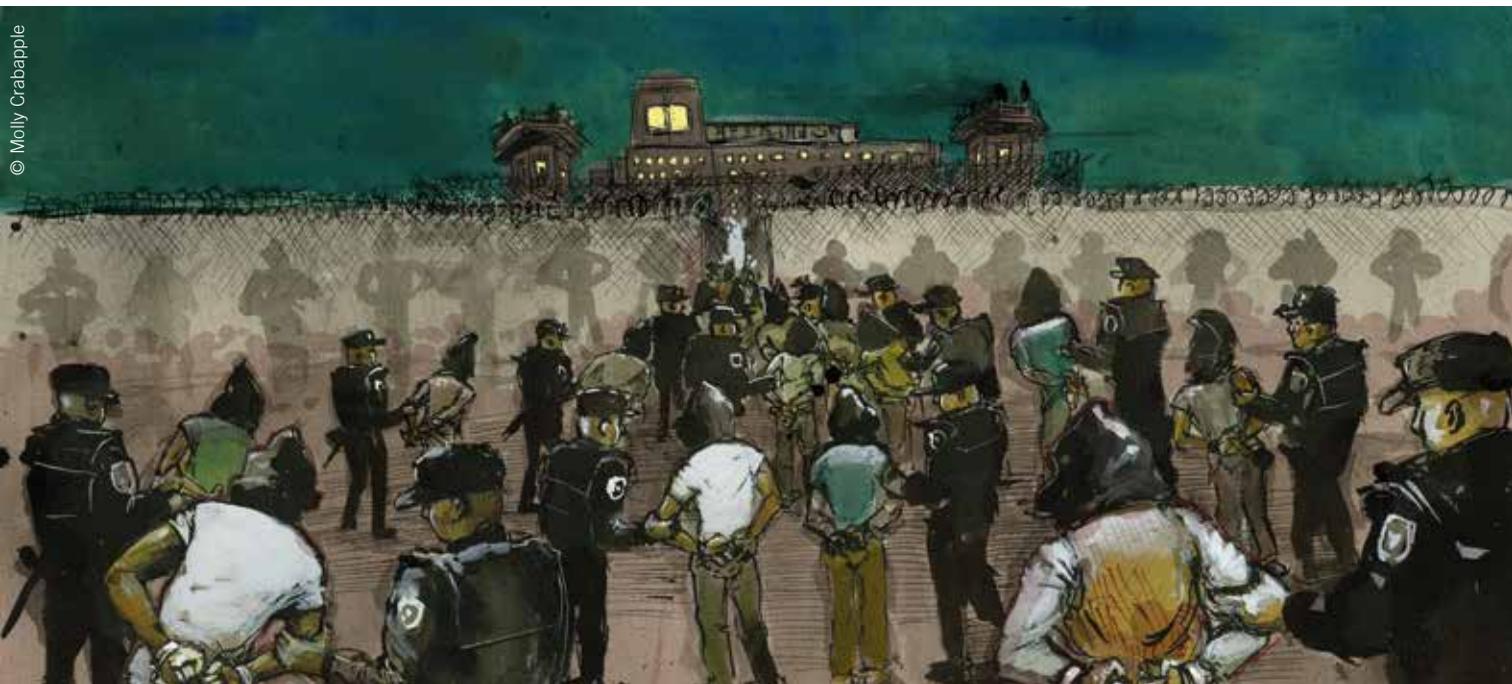
Pour plus d'informations : [amnesty.be/chine-ouïghour](https://www.amnesty.be/chine-ouïghour)

DÉTENTION, TORTURE, PERSÉCUTIONS, ETC.

Au vu de la gravité, de la grande échelle et du caractère systématique des persécutions, Amnesty International est en mesure d'affirmer que le gouvernement chinois se rend coupable d'au moins trois crimes contre l'humanité. Premièrement, l'emprisonnement ou autre privation de liberté physique en violation de règles fondamentales du droit international. Deuxièmement, la torture et autres traitements inhumains et dégradants. Cela concerne tou-te-s les détenu-e-s, avec surveillance constante, confessions forcées et perte de toute autonomie personnelle. Troisièmement, la persécution discriminatoire d'un groupe ethnique et religieux, ciblé de manière délibérée. Outre les internements, des mesures de surveillance massive sont largement attentatoires à la vie privée. Citons encore le cauchemar de familles brisées parce que les enfants sont envoyé-e-s dans des pensionnats gérés par l'État, ainsi qu'une pratique religieuse sérieusement restreinte. D'autres études convergent par ailleurs pour allonger cette liste : violences sexuelles, contrôle des naissances (notamment des stérilisations), travail forcé, transferts de population, etc.

CES VIOLATIONS DOIVENT CESSER

Afin de lever le voile opaque sur la situation au Xinjiang, Amnesty International demande qu'un accès libre et illimité soit donné aux expert-e-s des Nations unies (ONU), journalistes, organisations non gouvernementales et chercheur-euse-s. Parallèlement, l'organisation appelle les autorités chinoises à mettre fin immédiatement à toutes ces violations massives des droits humains. Amnesty appelle par ailleurs à la plus large mobilisation possible des États au niveau de l'ONU : l'heure de demander et de rendre des comptes n'a que bien trop tardé.



ÉVÉNEMENT

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY

18 SEPTEMBRE – SAVE THE DATE !

Une journée de rencontres, de tribunes et de conférences pour questionner la justice pénale.

Comment le crime est-il pensé, comment y réagit-on socialement et institutionnellement? Comment justifie-t-on la punition, quel est son sens? Comment fonctionnent les prisons en Belgique et ailleurs en Europe? Certain-e-s prônent son abolition: qu'ont-ils-elles à nous dire? Prend-on la mesure des effets de la peine sur les proches des personnes condamnées?



© Amnesty International/Éric Rousseau

Qu'est-ce que la désistance, ou quels sont les facteurs d'abandon de la délinquance? Que dire des peines alternatives? Que penser des transformations managériales et de la numérisation de la justice?

L'Université d'été vous donnera les réponses à ces questions et à bien d'autres encore!

La journée est gratuite, ouverte à tou-te-s et se déroulera à l'Université de Namur et / ou par visioconférence.

Programme complet et inscriptions (dès le 3 juillet): amnesty.be/universitedete

FORMATION

VISION ET MISSIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Tout ce qu'on a envie de savoir sur Amnesty International.

Au-delà de sa création, connaître l'évolution des mandats, être au clair sur la vision et les missions de ce mouvement devenu mondial. Connaître son fonctionnement international et en Belgique, apprivoiser l'histoire et le fonctionnement actuel de la section belge francophone d'Amnesty international et du lien avec la section flamande. Tout cela au menu d'une présentation jalonnée d'échanges.

QUAND ?

le mercredi 7 juillet, de 20 h à 22 h.

OÙ ?

via Zoom. Le lien sera communiqué après l'inscription.

PUBLIC ?

Pour tou-te-s les membres d'Amnesty International.

Plus d'information et Inscription (obligatoire): amnesty.be/vision-missions

VOUS VOULEZ TRANSMETTRE VOS VALEURS
AUX GÉNÉRATIONS FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT
ET DÉFENDEZ LE DROIT À LA JUSTICE
ET À LA LIBERTÉ.**

ATTENTION!

RÉFORME DES DROITS DE SUCCESSION

EN FLANDRE AU 1^{ER} JUILLET 2021

👍 Les associations caritatives comme la nôtre n'auront plus à payer de droits de succession lorsqu'elles reçoivent un legs ou une donation !

🗨️ Le legs en duo ne présentera plus aucun avantage fiscal. Et parfois même, il ne pourra plus être exécuté. Si vous résidez en Flandre et que vous avez planifié un legs en duo, il convient donc de faire vérifier votre testament, pour être certain-e que ce dernier puisse continuer à répondre à vos souhaits.

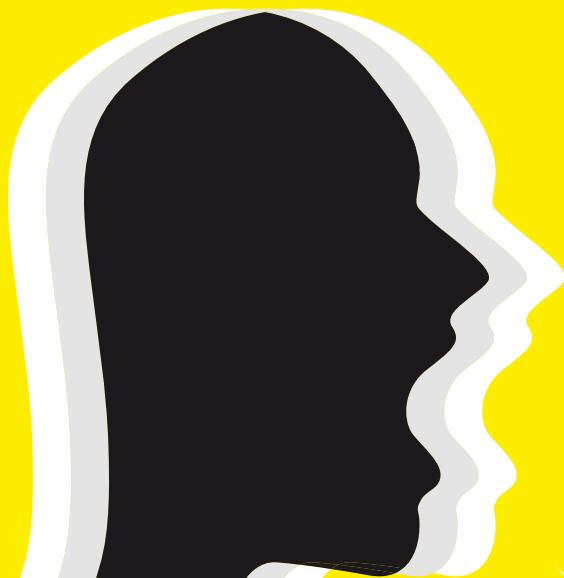
La situation reste inchangée pour Bruxelles et la Wallonie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE SUJET
OU POUR DEMANDER NOTRE BROCHURE CONSACRÉE AU LEGS**

Contactez Anne Wuilleret, Responsable legs et testaments
02 538 81 77 - legs-amnesty@amnesty.be - Chaussée de Wavre, 169 - 1050 Bruxelles
Pour plus d'info sur le legs (et notamment sur le legs en duo): amnesty.be/legs

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





MON

JEUNESSE

« MON CRI » : UN HAUT-PARLEUR INÉDIT POUR LES JEUNES

Se voulant une réponse à l'appel d'urgence lancé par une jeunesse souffrant de maux inédits dans le contexte de la crise sanitaire, « Mon cri » s'est donné comme objectif d'offrir un espace de participation dynamique et impactant en Belgique francophone. Retour sur un projet qui a porté la voix et les idées de plus de 400 jeunes aux autorités concernées.

Il y a quelques mois, alors que la crise sanitaire due à la COVID-19 est particulièrement vive et dévastatrice, des témoignages allant dans le sens d'une détérioration de la santé mentale et physique des jeunes en Belgique se multiplient de façon impressionnante. Pourtant, on leur donne rarement la possibilité de prendre la parole, et moins encore celle de donner leur avis quant à des pistes de solution pour remédier à la situation difficile qu'il-elle-s vivent.

Amnesty International lance alors le projet « Mon cri » afin de donner aux jeunes de Bruxelles et de Wallonie, issu-e-s de tous les milieux, la possibilité de faire un usage concret de leur droit à la participation. Avec l'objectif final de faire parvenir tous ces « cris » aux autorités concernées pour une amélioration des conditions de vie des jeunes pendant la pandémie et au-delà.

Pour ce faire, un appel a été lancé pour obtenir des réponses à une simple question via un formulaire en ligne : « si tu étais un ou une responsable politique, de ton école ou université, de l'entreprise où tu travailles, tu ferais quoi, toi, pour améliorer les conditions de vie des jeunes actuellement? ». Dans

une perspective d'inclusivité, chacun-e était libre de s'exprimer de la manière qui lui convenait le mieux : par écrit, par la voix, par image ou par vidéo.

Par ailleurs, afin que l'impact de « Mon cri » soit le plus large possible, de nombreux-euses partenaires, en contact permanent avec les jeunes, se sont associés à cette expérience (organisations de jeunesse, ASBL étudiantes, leaders sportif-ve-s, personnalités influentes sur les réseaux sociaux, fédérations enseignantes, etc.). L'initiative a en outre bénéficié d'une large couverture médiatique multimédia par la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF).

CRIS

DES « CRIS » PARMI DES CENTAINES

Au terme de la récolte des messages, huit jeunes ont eu l'occasion de rencontrer les deux ou l'une des deux ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles particulièrement concernées par les problématiques concernant la jeunesse : **Caroline Désir**, ministre de l'Éducation et **Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur.

Âgé-e-s de 17 à 24 ans, ces élèves du secondaire ou étudiant-e-s du supérieur, aux profils variés, ont saisi l'occasion que leur a offert « Mon cri » pour faire entendre leurs voix. Leurs propositions ont retenu l'attention d'Amnesty International, qui les a convié-e-s à participer à ces rencontres. Quatre d'entre eux-elles témoignent de cette expérience.

 Les sentiments des jeunes à l'issue des rencontres avec les deux ministres sont assez partagés.

Comment vous êtes-vous senti-e-s lors de votre rencontre avec Valérie Glatigny et/ou Caroline Désir? Quel est le sujet qui vous semble le plus important à mettre en avant?

Imane : *J'ai ressenti beaucoup de frustration. Au-delà du fait que la ministre donnait beaucoup de chiffres, le temps de parole était limité et nous en avons manqué pour avoir un droit de réponse. L'important, pour moi, c'était surtout de parler de la santé mentale des jeunes,*

En trois mois, près de 12500 personnes se sont rendues sur le site moncri.be et plus de 400 propositions ont été reçues. Plus de la moitié sont venues d'élèves du secondaire, complétées en majorité par les « cris » d'étudiant-e-s et de jeunes travailleur-euse-s. En ce qui concerne les cibles, ce sont les responsables politiques qui sont principalement visé-e-s, puis les directions des écoles et les rectorats des universités. Les suggestions reçues concernent principalement le droit à la participation des jeunes; la communication des autorités; la santé mentale; l'éducation; la vie sociale, sportive et culturelle; les droits économiques et sociaux.



car ça détermine tout le reste. Je voulais également parler du nécessaire retour des cours en présentiel. Je retiens aussi un point négatif: un discours très politique et parfois déresponsabilisant de la ministre.

Yannick: J'ai aussi ressenti de la frustration, mais j'en ressors quand même avec un avis plus optimiste. J'ai trouvé certaines de ses réponses constructives, mais j'ai senti un manque d'engagement sur le fond. Pour moi, c'est le soutien moral et financier des jeunes qui m'importe.

Juliette: J'étais heureuse d'avoir l'opportunité d'échanger avec une ministre. Ce n'était pas un mur, elle nous a écoutés. Je suis sortie de cette rencontre avec des sentiments partagés. Si je devais mettre une proposition plus particulièrement en avant, ce serait le problème de la communication vers les jeunes. Nous avons notamment proposé à la ministre de créer sur Instagram un compte à l'attention des élèves, rassemblant toutes les informations et actualités concernant l'éducation, l'accès aux

soins psychologiques et la participation citoyenne des élèves.

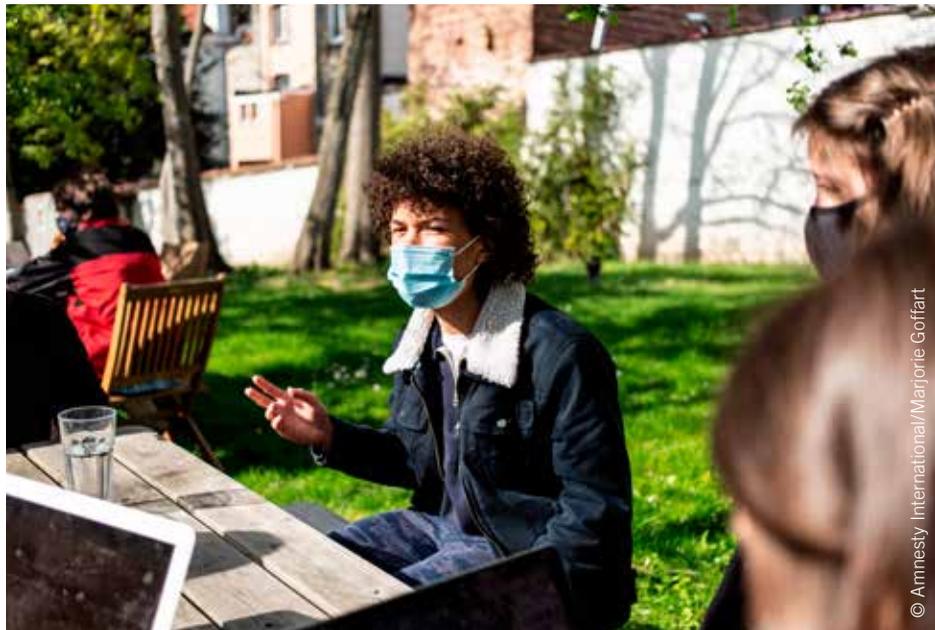
Kenny: J'ai eu la chance de participer aux deux rencontres. Ça a été une expérience intéressante, mais j'ai été déçu par certaines des réponses. L'une des questions qui me semblent les plus importantes est celle de la santé mentale des jeunes et de l'accès à un suivi psychologique.

Valérie Glatigny, en accord avec Caroline Désir, a annoncé la mise en place « d'Assises de la jeunesse ». Quel intérêt trouvez-vous à ce dispositif et comment devrait-il être organisé ?

Imane: Je trouve que c'est un projet nécessaire, qui arrive un peu tard... mais mieux vaut tard que jamais! Ce serait important de passer par les ONG (organisations non gouvernementales, ndlr), les Maisons de jeunes, les Maisons de quartier et de séparer le secondaire et l'universitaire.



Yannick: J'ai peur que ça ne soit qu'une consultation vide de sens. Je suis convaincu de la pertinence du modèle d'assemblée citoyenne, mais il faut que ce soit représentatif de la jeunesse et qu'on ait une place au Parlement fédéral. Il faudrait une base légale qui permette aux jeunes de voir leur droit à la participation pris en compte.





Les « crieur-euse-s » ont abordé plusieurs sujets avec les ministres, comme la santé mentale des jeunes, le soutien moral et financier dont il-elle-s ont besoin, etc.

Kenny : *Il faut qu'une véritable place soit accordée aux jeunes autour de certains responsables politiques afin que l'on fasse partie intégrante de la prise de décision. J'aimerais que ce projet d'Assises de la jeunesse fonctionne un peu comme la Convention citoyenne pour le climat mise en place en France, avec notamment des experts qui interviennent, mais concentrées sur une semaine de vacances scolaires par exemple, à la fin de laquelle des propositions concrètes et réalistes seraient soumises au gouvernement. Je souhaiterais également que des Assises dissociées/sectorisées, par tranches d'âge, soient mises en place, pour que la voix de l'ensemble des jeunes soit entendue sans que la voix des plus jeunes ne soit écrasée par celle des plus âgé-e-s.*

Pour retrouver l'intégralité de l'interview de Kenny, Juliette, Imane et Yannick, mais également de Manon, Amine, Adeline et Vicky :
amnesty.be/interviewmoncri_rencontredésir
amnesty.be/interviewmoncri_rencontreglatigny

DES CENTAINES DE PROPOSITIONS CONCRÈTES REMISES AUX AUTORITÉS

Le projet « Mon cri » a notamment démontré que de nombreux-euses jeunes se sentaient insuffisamment informé-e-s, consulté-e-s et pris-es en compte dans les réponses apportées à la crise sanitaire. En transmettant l'ensemble des propositions des jeunes aux autorités belges concernées, Amnesty International a contribué à améliorer, à court terme, le droit à la participation des jeunes à la vie citoyenne.

Premier ministre, ministre de la Santé, membres francophones du Comité de concertation, mais également ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont ainsi toutes et tous reçu, par voie postale et numérique, les plus de 400 suggestions des jeunes « crieur-euse-s ».

Pour que cette initiative soit suivie d'effets à plus long terme, il s'agit pour les autorités compétentes de prendre le relais en créant de véritables espaces de participation inclusifs pour tous les jeunes, y compris les plus marginalisé-e-s et invisibles.

En avril, lors d'un débat télévisé avec des jeunes ayant participé à « Mon cri », la ministre Glatigny a annoncé la mise en place d'Assises de la jeunesse afin de pallier l'absence d'espace de participation des jeunes. Quelques semaines plus tard,

lors de l'échange en visioconférence, cette question a de nouveau été soulevée par les jeunes concerné-e-s qui attendent maintenant qu'un tel projet voie le jour. Partageant avec les ministres leurs idées sur la forme et l'organisation de telles Assises, il-elle-s continueront à suivre de près l'évolution de ce projet afin qu'il corresponde à leurs attentes et permette des avancées significatives.

Parions que ces dernier-ère-s ne seront pas seul-e-s à interpeller les autorités pour revendiquer leur droit à la participation et faire en sorte que leurs suggestions ne restent pas lettre morte. En effet, au moment de la clôture du projet, Amnesty a veillé à communiquer à l'ensemble des « crieur-euse-s » les coordonnées directes des autorités concernées par leurs propositions...

Plus d'informations sur « Mon cri » :
amnesty.be/bilan_moncri
moncri.be

Depuis 60 ans, en agissant avec Amnesty International, vous avez ouvert les portes des cellules de dizaines de milliers de personnes injustement emprisonnées, vous avez amené des tortionnaires à rendre des comptes pour leurs actes, vous avez provoqué des changements au-delà de ce qui était imaginable.

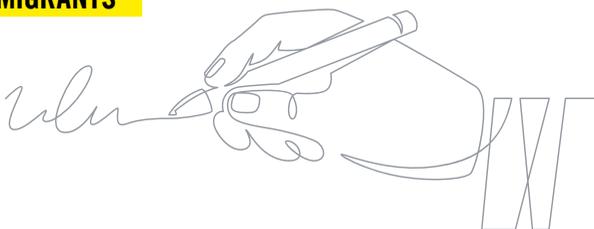
© FIFA via Getty Images

VOS SIGNATURES CHANGENT DES VIES!

POUR CONTINUER À REMPORTEZ DE TELLES VICTOIRES, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN.

Vos milliers, voire millions de signatures nous rendront par exemple plus fort-e-s pour faire pression sur la FIFA et l'amener à prendre des mesures urgentes pour que cesse l'exploitation des **travailleur-euse-s migrant-e-s** au **Qatar** dans le cadre de l'organisation de la prochaine Coupe du monde de football, en 2022.

[AMNESTY.BE/QATAR-TRAVAILLEURS-MIGRANTS*](https://amnesty.be/qatar-travailleurs-migrants)



* Veuillez bien à cocher la case « oui » pour recevoir les pétitions d'Amnesty International par e-mail et ainsi continuer à agir en faveur des droits humains.